

CULTURE**Diffusion de la culture scientifique et technique**

Conseil scientifique d'Ivry-sur-Seine

Indemnité forfaitaire annuelle

EXPOSE DES MOTIFS

Initiateur de la réflexion sur le périmètre de la délégation à la culture scientifique, à la recherche et à l'enseignement supérieur, le groupe de travail « inter-secteurs » composé d'élus municipaux : Edith Perstunski-Deléage, Nicolas Rameau, Eve Schiavi, Jacqueline Spiro, Sylvain Baron, Sandrine Bernard, David Onakaya-Menge, Marie Pieron, assistés des Directions du développement urbain, des affaires scolaires, de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, de la Direction sport / culture, du Service du développement économique et de l'Atelier du développement durable, a proposé la constitution d'un groupe d'experts d'horizons scientifiques variés – dont des scientifiques membres de l'actuel groupe de travail « sciences, techniques et enjeux de société » - touchant tant aux sciences de la nature, dites « dures », qu'aux sciences humaines : historiens, sociologues, ethnologues, anthropologues..., réunis au sein d'un Conseil scientifique de la Ville.

Ce Conseil a pour mission d'apporter sa contribution intellectuelle afin d'éclairer, en amont des prises de décision, les choix politiques stratégiques de la municipalité sur des sujets relevant de disciplines diverses, en commandant ou en réalisant par ses propres ressources internes, en toute indépendance, des expertises dont le but est de problématiser les effets à long terme des décisions que la municipalité est amenée à prendre.

La réflexion du Conseil scientifique sera ainsi sollicitée pour contribuer à l'impulsion du futur « campus urbain d'Ivry-Confluence(s) », processus déjà entrepris qui vise à implanter de nouvelles unités d'enseignement, de recherche et de formation professionnelle au côté des structures déjà existantes dans la ville, et qui accompagnera au cours des prochaines années l'aménagement du quartier d'Ivry-Port, partie importante du territoire de notre commune, sur des questions environnementales (Sycotom, ondes, Plan-climat...), et pour aider au développement d'actions de sensibilisation à la dimension scientifique et technique de la culture, en particulier en direction des jeunes générations (publication de brochures spécifiquement conçues pour les enfants et les jeunes...).

Ce Conseil scientifique de la Ville, désormais constitué, a été reçu par Pierre Gosnat, Député-Maire, Edith Perstunski-Deléage, Conseillère municipale déléguée à la Culture scientifique et technique, à la Recherche et à l'Enseignement supérieur, la Municipalité et les cadres de la Direction de l'administration communale concernés le 5 octobre dernier, après sa première réunion plénière dans les locaux de la Banque des Confluences.

Il comprend les personnalités suivantes :

- **Alain Berestetsky** , Fondateur et ancien directeur de la Fondation 93,
- **Michel Blay**, Philosophie des sciences, Directeur de recherche au CNRS, ENS Ulm,
- **Jean-Paul Deléage**, Histoire des sciences, Professeur émérite, Université d'Orléans,
- **Michèle Descolonges**, Sociologie, Université Paris X – Nanterre,
- **Ginette Gablot**, Ingénieure CNRS, Musée des Arts et Métiers,
- **Gunter Gorhan**, Droit, Enseignant honoraire, Paris 1,
- **Daniel Kunth**, Astrophysique, Directeur de recherche CNRS/IAP.

Coordonnateur du Conseil scientifique

- **Hervé Laborne**, Directeur général de l'école d'ingénieurs ESME-SUDRIA,
- **Hélène Langevin-Joliot**, Physique, Directeur de recherche honoraire CNRS,
- **Dominique Leglu**, Journaliste, directrice de la rédaction de « Sciences et Avenir » directrice de la collection « Sciences » (éd. Robert Laffont),
- **Nicole Mathieu**, Géographie, Laboratoire Dynamiques Sociales et Recomposition des Espaces (LADYS) Paris X –Nanterre,
- **Gérard Noiriel**, Histoire, Directeur de recherche , EHESS,
- **Michel Paty**, Physique, Histoire des sciences, Directeur de recherche émérite, CNRS,
- **Michel Petey**, Coordinateur REP –Maître formateur, Inspection de l'Éducation nationale,
- **Jean-Charles Pomerol**, Président d'Université, Université Paris VI - Pierre et Marie Curie,
- **Colette Portha**, Professeure des Sciences de la Vie et de la Terre,
- **Jean Rosmorduc**, Histoire des sciences, Professeur honoraire à l'Université de Brest,
- **William Rostène**, Directeur de recherche à l'INSERM, Enseignant à l'Université Pierre et Marie Curie,
- **Luc Valentin**, Physique, Laboratoire Énergies pour demain, Professeur à Paris VII Diderot.

Il se réunira en séance plénière deux fois par an, et il est prévu que les comptes rendus de ses études feront l'objet de présentations publiques.

Entre les réunions plénières, les membres du Conseil scientifique seront en contact entre eux et échangeront leurs informations et leurs travaux par l'intermédiaire d'une plate-forme Extranet dédiée, extension du site Internet du Campus urbain.

Comme il est de coutume dans le fonctionnement des Conseils scientifiques, je vous propose que chacun de ses membres perçoive une indemnité forfaitaire annuelle, d'un montant de 320 €, dans le but de compenser les dépenses liées à sa participation aux travaux du Conseil.

La dépense en résultant sera imputée au budget communal.

CULTURE

Diffusion de la culture scientifique et technique

Conseil scientifique d'Ivry-sur-Seine

Indemnité forfaitaire annuelle

LE CONSEIL,

sur la proposition de Madame Edith Perstunski-Deléage, conseillère municipale,
rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que le Conseil scientifique de la ville d'Ivry, composé d'experts d'horizons scientifiques variés, a pour mission d'apporter sa contribution intellectuelle afin d'éclairer les choix politiques stratégiques de la municipalité sur des sujets relevant de disciplines diverses, en commandant ou en réalisant par ses propres ressources internes, en toute indépendance, des expertises,

considérant qu'il y a lieu de compenser les dépenses des membres du Conseil scientifique liées à leur participation aux travaux dudit Conseil,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 43 voix pour et 1 conseiller ne prend pas part au vote)

ARTICLE 1 : DECIDE d'attribuer à chacun des membres du Conseil scientifique de la ville d'Ivry-sur-Seine, une indemnité forfaitaire annuelle de 320 €.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 19 FEVRIER 2010